MOTION DU COLLÈGE DES PERSONNELS D'EXPLOITATION

Conseil national d'Hendaye — du 13 au 15 octobre 2026

Réuni en conseil national à Hendaye du 13 au 15 octobre 2026, le collège des personnels d'exploitation réaffirme son soutien indéfectible à la Confédération générale du travail Force ouvrière (FO) ainsi qu'à la fédération FEETS-FO. Il tient à saluer le travail accompli par la fédération et l'engagement de ses militants au service de la défense des droits et des intérêts des agents.

Dans un contexte marqué par les restrictions budgétaires, la réduction des effectifs de la fonction publique et la remise en cause des services publics, le collège dénonce une politique qui fragilise les missions publiques, dégrade les conditions de travail des agents et favorise la privatisation de pans entiers des services publics au bénéfice d'intérêts privés.

Face à cette politique, le collège des personnels d'exploitation réaffirme ses revendications et exige des réponses concrètes de la part du ministère.

1. Contre la décentralisation et le démantèlement des services publics

Le collège condamne toute nouvelle tentative de décentralisation qui conduirait à un transfert massif des missions et des réseaux relevant du ministère vers les départements, les régions et les métropoles. Une telle réforme menacerait directement l'avenir des Directions interdépartementales des routes (DIR), de Voies navigables de France (VNF) et du CEREMA, ainsi que les missions et les emplois des agents.

Il dénonce également le non-respect du contrat d'objectifs et de performance de VNF, qui prévoyait l'absence de baisse d'effectifs sur 4 ans, alors même que le ministère a décider de reprendre 60 ETPT sur la période de 2025 et 2026. Le collège prend note du projet de PLF 2027 qui prévoit zéro reprise d'emplois, mais craint, dans le contexte national actuel, que cette promesse ne soit pas respectée dans le projet qui sera validé.

Le collège condamne enfin la fermeture et l'abandon de certains canaux, conséquences du manque d'investissement de l'État, qui contribuent à la dégradation du réseau et à la remise en cause du service public fluvial.

Il exige le maintien de l'ensemble des missions publiques, des réseaux et des emplois sous responsabilité publique, ainsi que les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

2. Rémunérations et pouvoir d'achat : des mesures immédiates sont nécessaires

Face à l'augmentation du coût de la vie, notamment des prix des carburants, le collège exige des mesures salariales immédiates permettant de préserver le pouvoir d'achat des personnels.

Revalorisation salariales et des primes

Le collège exige par ailleurs la revalorisation immédiate de l'indemnité d'astreinte, avec l'application de montants équivalents à ceux versés aux personnels du ministère de l'Intérieur.

Plus largement, le collège exige :

- La revalorisation immédiate de l'ensemble des grilles indiciaires, aujourd'hui excessivement écrasées.
- Le dégel du point d'indice.
- L'indexation des salaires sur l'inflation.
- La mise en place d'une clause annuelle de revoyure salariale, sur le principe du mécanisme de revalorisation du SMIC au 1er juillet.

Le collège réaffirme également son exigence d'intégrer l'ensemble des primes dans le calcul des pensions de retraite.

3. Carrières et promotions : reconnaître les qualifications et les responsabilités

Le collège revendique un véritable déroulement de carrière pour les personnels d'exploitation, permettant à chaque agent de progresser et de voir ses compétences et ses responsabilités reconnues.

À ce titre, il exige :

- Le reclassement des agents C1 en C2 des C2 en C3
- L'ouverture de perspectives de promotion de la catégorie C3 (CEEP et CEED) vers la catégorie B.

Le collège demande la mise en place d'un nouveau plan pluriannuel de requalification de la catégorie C3 (CEEP et CEED) vers la catégorie B pour les années à venir

Pour le collège, les perspectives de carrière ne peuvent rester limitées par des dispositifs insuffisants ou des contingents de promotion trop restreints. La reconnaissance des compétences et des responsabilités doit se traduire par de réelles possibilités d'évolution professionnelle.

4. Défense du statut et titularisation des contractuels

Le collège condamne la loi de transformation de la fonction publique, qui favorise le recours aux contractuels et ouvre la voie à la privatisation de missions relevant du service public. Il en demande l'abrogation.

Il exige :

- L'arrêt des recrutements sous contrat dans les DIR et à VNF.
- La titularisation des agents contractuels.
- Des recrutements conséquents sous statut de fonctionnaire afin de répondre durablement aux besoins des services.

Le collège rappelle que la qualité et la continuité du service public reposent sur des effectifs suffisants, des personnels formés et expérimentés et des emplois statutaires garantissant l'indépendance et la pérennité des missions.

5. Moyens humains, matériels et financiers : répondre aux besoins des services

Le collège exige que les DIR et VNF disposent de moyens humains, matériels et financiers à la hauteur des missions qui leur sont confiées.

Il dénonce les conséquences du sous-investissement chronique de l'État, qui entraîne un retard important dans l'entretien et la rénovation des infrastructures routières et fluviales.

6. Accidentologie dans les DIR : la sécurité des agents doit devenir une priorité absolue

Le collège alerte sur la dégradation préoccupante de la sécurité des personnels des DIR. Entre 2023 et 2025, l'accidentologie a augmenté de plus de 65 %. Les données relatives au bilan 2026 doivent également permettre de mesurer précisément l'ampleur de cette situation.

Malgré la réouverture des négociations sur ce sujet à la demande de notre organisation syndicale, l'administration avance trop lentement pour apporter des réponses à la hauteur des risques encourus par les agents.

Le collège dénonce les orientations visant à supprimer certaines missions au nom de la sécurité, alors qu'elles risquent de masquer des objectifs d'économies budgétaires plutôt que de traiter les causes réelles des accidents.

La sécurité des personnels ne peut servir de prétexte à la réduction des missions, des moyens ou des effectifs. Elle doit reposer sur une véritable politique de prévention, des effectifs adaptés, des équipements appropriés, des procédures de travail sûres et des investissements suffisants.

Le collège exige donc :

- Une accélération immédiate des négociations et la mise en œuvre de mesures concrètes de prévention.
- Des moyens humains et matériels adaptés aux risques rencontrés sur le terrain.
- Une analyse approfondie des accidents et des situations dangereuses afin d'en traiter les causes.
- Des engagements précis de l'administration, assortis d'un calendrier de mise en œuvre et d'un suivi régulier.

La sécurité des personnels des DIR et de VNF doit devenir une priorité effective du ministère, et non rester une simple déclaration d'intention.

Conclusion

Le collège des personnels d'exploitation réaffirme sa détermination à défendre les agents, leurs statuts, leurs rémunérations, leurs carrières et leurs conditions de travail.

Il refuse les politiques d'austérité, les suppressions d'emplois, les transferts de missions et les privatisations qui affaiblissent les services publics et compromettent leur capacité à répondre aux besoins de la population.

Il exige du ministère des engagements concrets et immédiats sur l'ensemble des revendications portées dans cette motion, ainsi que les moyens budgétaires et humains nécessaires à leur mise en œuvre.

Le service public a besoin de personnels reconnus, de carrières dignes, de rémunérations revalorisées et de moyens à la hauteur de ses missions. La sécurité des agents, la défense du statut et la pérennité des services publics ne sont pas négociables.

Le collège des personnels d'exploitation mandate ses représentants pour porter ces revendications auprès de l'administration et poursuivre l'action syndicale nécessaire à leur satisfaction.